

**Réponse de la municipalité au  
postulat de Mme Véronique  
Villaine intitulé « Qu'en est-il des  
zones 30 sur la commune ? ».**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

- Lundi 16 février 2015 à 19h30  
Ch. du Montoly 3 : salle 2

**Municipal responsable: M. Olivier Fargeon**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 11 septembre 2014, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Véronique Villaine est la suivante :

*« Depuis déjà quelques années, les pots rouges agrémentent notre ville et ont permis la création d'une zone 30 dans le haut de la ville. Néanmoins, cette zone 30 n'est toujours pas homologuée.*

*De plus, toute la zone de Cité-Ouest, Gland sous-gare (quartier de Mauverney, rue du Perron) n'ont pas de signalisation à 30km/h.*

*Je vous rappelle que le préavis municipal n°79 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur sud de la ville a été approuvé en mai 2010, 4 ans plus tard rien n'est fait.*

*Les plans de mobilité douce font partie du programme de la législature depuis 2006, de nombreuses interpellations ont été faites sur ce sujet sans aucun résultat concret.*

*Les quartiers concernés comprennent des écoles, une forte densité urbaine et sont donc des quartiers à haut risque d'accident.*

*Pour la sécurité de toutes et tous, de nos enfants, je demande à la municipalité de présenter au plus vite un plan d'implémentation des zones 30 déjà définies.*

*Je souhaite également que la municipalité fasse homologuer la zone 30 du haut de la ville rapidement.*

*Je vous remercie de votre attention et vous prie de soutenir ce postulat. »*

## **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

### **Préambule**

Même si la teneur de ce postulat laisse en douter, la municipalité tient à réaffirmer qu'elle n'a pas modifié ses priorités à l'égard des mobilités douces. De nombreux projets, concrétisés ou en cours d'étude, sont là pour en témoigner.

En effet, qu'il s'agisse de la construction de nouveaux cheminements piétonniers (rte de Luins, allée du Communet, rte de Nyon,...), de la sécurisation de certaines traversées piétonnes (carrefour rte de Luins/ch. du Stand, giratoire rte Suisse/av. du Mt-Blanc,...), de la réorganisation des transports publics ou encore de l'aménagement d'un nouveau passage inférieur à la gare, la municipalité a clairement affiché à de maintes reprises sa volonté de développer et sécuriser le recours aux locomotions douces.

Toutefois, avec ce constat, la municipalité ne tient pas non plus à se voiler la face. La mise en place sur le territoire communal de plusieurs zones 30 ne s'est pas déroulée conformément au délai qu'elle ambitionnait. Malgré cela, sa volonté est intacte et le projet de modérer le

secteur Sud de la ville est toujours d'actualité, tout comme d'ailleurs l'homologation de la zone 30 déjà aménagée au nord de la ville.

### **Zone 30 Sud**

A la suite du mandat qui lui a été confié, le bureau d'ingénieurs Citec a d'ores et déjà établi un projet comprenant notamment les mesures nécessaires à la modération souhaitée. Ce dernier pourrait être très rapidement présenté aux différentes instances cantonales pour examen préalable avant d'être déposé à l'enquête publique.

Malheureusement, si ce dossier n'a toujours pas fait l'objet de l'une ou l'autre de ces consultations, c'est en partie parce que les ouvrages qu'il propose suscitent encore des interrogations sur leur légitimité. Dès lors, pour autant que ces ambiguïtés puissent être rapidement levées, nous devrions être en mesure de présenter au conseil communal une demande de crédit dans un délai de 6 mois.

### **Zone 30 Nord**

Suite à l'expertise évaluant les déficits constatés au sein de la zone modérée au nord de la ville, plusieurs aménagements complémentaires requis ont fait l'objet d'une enquête publique. Si certaines de ces mesures supplémentaires ont été mises en œuvre, d'autres doivent encore être réalisées.

Parmi ces dernières, un décrochement horizontal (« chicane ») est notamment prévu le long de la Grand-Rue au droit de la ferme de « La Pique ». Cet aménagement, qui a suscité des oppositions, sera très prochainement mis en place à titre d'essai afin de contrôler qu'il ne porte pas préjudice comme le décrient certains.

Sitôt cette modération réalisée, nous solliciterons le service compétent de l'administration cantonale afin que les mesures nécessaires à l'homologation de cette zone 30 soient entreprises dans les plus brefs délais.

### **Zone 30 « Cité-Ouest »**

Ce n'est qu'après avoir achevé la réalisation de la zone 30 située au sud de la ville que la municipalité initiera les réflexions relatives à l'instauration d'une zone modérée dans le quartier de Cité-Ouest. Cette dernière ne sera vraisemblablement pas réalisée avant 2016.

### **Conclusion**

En guise d'épilogue, la municipalité tient, dans un premier temps, à faire part de ses regrets quant au retard accumulé dans le cadre de la mise en œuvre des zones 30 projetées et réaffirme sa volonté de concrétiser ces différents projets.

Toutefois, elle souhaite également mettre en exergue les tourments que traverse depuis quelques temps le service communal en charge de ces dossiers. En effet, eu égard au travail accompli par les collaborateurs officiant au sein de ce service, il semble indiqué de relever à la présente assemblée que ce sont actuellement l'équivalent de 3,25 postes qui assument les tâches administratives nécessaires à l'exploitation et au maintien des infrastructures routières communales, des collecteurs publics, du réseau d'approvisionnement en eau potable, de l'éclairage public, de la déchèterie communale, des places de jeux, des terrains de sport ou encore du contrôle des citernes. Loin d'être exhaustive, cette liste a comme seul objectif de motiver les choix que la municipalité a été contrainte de faire en fixant des priorités dans le traitement des différents dossiers.

